

Date Convocation : 18/06/2018

**Présents** : MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, BASSAND Denis, SIMONNET Julie, DEBAECKER Emmanuel, BLONDET Sylvie, SAMPOUX Daniel, LECONTE Margaret, ALETRU Mauricette, GRELAUD Elodie, BEULQUE Florence, GABORIT Jonathan.

**Absente-Excusée** : BLANCHARD Sandrine donne pouvoir à DEBAECKER Emmanuel

**Secrétaire de Séance** : ALETRU Mauricette

**Intervention de trois membres de l'Association Familiales Rurales** qui a récemment repris ses activités sur la commune du Gué-de-Velluire.

Actuellement l'Association est composée de 13 membres qui se réunissent le mardi après-midi à la salle des jeunes pour divers travaux manuels, couture, broderie, tricot etc...

Afin de dynamiser l'association et toucher un public de jeunes (enfants et ados), Mme Nadine EVIN propose de créer un atelier poterie compte tenu de son expérience dans ce domaine. De plus elle mettrait son four à disposition.

Pour cela, il faudrait une autre salle car cette activité est très salissante ; elle nécessite aussi de l'électricité pour le four et de l'eau.

La possibilité d'étendre l'activité aux communes environnantes est aussi abordée. Mme EVIN ne souhaite pas que son four sorte de la commune du Gué.

Mr le Maire remercie les membres de l'Association pour les informations données.

Les membres du conseil municipal débattent ensuite sur ce sujet. Après un tour de table, il est convenu de demander plus de précisions quant à l'activité : quelle surface est nécessaire, les risques engagés et les assurances. Un cahier des charges devra être établi.

-----  
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du 28 mai 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 28 mai 2018.

### DELIBERATIONS

#### 1 - PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion qu'il a eu avec Mme BELLICAUD du CAUE.

Un cahier des charges va être établi en fonction des souhaits de la commune.

Une étude de faisabilité et une étude de prix suivront avant de passer au choix de l'architecte.

Les conseillers sont invités à se déplacer à la salle pour constater son état actuel et envisager les modifications et rénovations nécessaires.

Les travaux incontournables sont la rénovation énergétique (moyen de chauffage, isolation), l'accessibilité, la rénovation des sanitaires ; ensuite l'extension et divers aménagements (scène, local pour les tables et chaises).

#### 2 - DEMANDE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AUX SERVICES TECHNIQUES

Une demande a été faite pour la rentrée 2018/2019.

Un jeune de 16 ans en apprentissage est rémunéré 35 % du SMIC la 1<sup>ère</sup> année et 47 % la 2<sup>ème</sup> année.

Les charges patronales sont de 2 %.

Le Comité Technique du Centre de Gestion des communes à la Roche sur Yon a donné un avis favorable lors de sa commission du 22 juin.

Pour info, le SMIC horaire est de 9.88 € brut (7.83 € net) soit environ 125 € brut par semaine (35 h).

Le Conseil Municipal donne son accord pour embaucher ce jeune de l'Ile d'Elle.

### 3 - TAXE DE SEJOUR 2019

Le conseil municipal décide de maintenir la taxe de séjour pour 2019 suivant le tarif sur le tableau présenté.

Cette taxe était précédemment perçue par la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin ; en 2017 elle s'élevait à 1245,11 €. Le nombre d'hébergement sur le Gué est de 12 (gîtes, chambres d'hôtes et hôtel).

### 4 - CIMETIERE : reprise d'une concession en état d'abandon

La commune a engagé une procédure de reprise d'une concession en état d'abandon dans l'ancien cimetière (A024). Un couple souhaite acquérir dans cet emplacement.

Cependant pour rétrocéder cette concession, la commune doit la remettre en état et procéder à une exhumation. Compte-tenu de l'accès difficile, le coût évalué par les Pompes Funèbres Robin est de 2000 €.

Après discussion, le conseil municipal décide de reprendre la concession mais de ne pas la céder. Par la suite les tombes abandonnées dans cette allée seront progressivement reprises par la commune afin de faciliter l'accès des autres concessions.

### 5 - DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le 24 avril 2018, le conseil municipal a délibéré pour nommer un délégué à la protection des données.

Le Centre de Gestion a rencontré un tel succès que la délibération doit être modifiée; il ne s'agit plus de nommer une personne mais de donner mandat au Syndicat E-Collectivités Vendée pour ces différentes tâches.

La participation financière de la commune reste inchangée.

### DIVERS

- Point sur la préparation du Tour de France

Denis Bassand donne le compte-rendu de la dernière réunion : tout est prêt. Il y aura 2 buvettes, place du 8 mai et en haut de la rue de l'église, restauration, structure gonflable, baby-foot, jeux en bois, pétanque, palets.

Retransmission sur grand écran place du 8 mai de l'étape du Tour.

La sécurité des parkings sera assurée par des personnes formées et l'aide des gendarmes.

200 ballons seront distribués aux habitants pour la décoration de la rue de l'église.

- Fête du 14 Juillet : cette année elle est organisée par la commune du Gué, le feu d'artifice change de place et sera tiré au lieu-dit Les Grises.
- Vente de terrain dans le lotissement : suite à la décision lors de la réunion d'avril, le lot n° 9 a été vendu moyennant la somme de 21 000 €.
- Fusion des clubs de foot USM (Union Sportive du Marais) et VIX. Les entraînements auront lieu régulièrement sur le Gué.
- Film promotionnel du village : Denis Bassand informe le conseil municipal qu'en raison des conditions climatiques, il a été compliqué pour le réalisateur de faire naviguer le drone. Il est nécessaire de passer 2 heures supplémentaires pour boucler le film. Le coût est de 200 € ce qui porte la dépense totale pour cette prestation à 1600 €.

Votes : 8 voix pour

4 abstentions

1 voix contre

- Maggy Leconte demande si la table d'orientation sur la route de Velluire va être changée. Il est signalé que toutes les tables d'orientation de la nouvelle Communauté de Communes Sud Vendée Littoral vont être remplacées et uniformisées.
- Il est demandé si le gérant de l'embarcadère du Guétréen a fourni le contrat de bail signé et l'attestation d'assurance pour l'activité location de barques et le chalet en bois. L'attestation d'assurance a été transmise mais n'est pas complète.

La séance est levée à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 23 Juillet 2018.

La secrétaire de séance  
Mauricette Alétru